

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MEROUX-MOVAL convoqué, s'est réuni dans la grande salle de l'ouvrage militaire à Meroux-Moval, sous la Présidence de Monsieur Stéphane GUYOD, Maire.

Membres présents : BESSE Nathalie, BOHL Emmanuelle, CABETE Emmanuel, CABETE Victor, DUBOST Noémie, DUVERNOIS Alain, GODEAU Jean-Pierre, GUYOD Stéphane, HENNY Christophe, JEANBLANC Delphine, KLEIN Christelle, LEBEUF Michel, MAGNIN Brigitte, MAGRIS Sandrine, MINGARDO Marie, PARROT Agnès, TOCHON Jean-Marc, WULLENS Jean-Marc.

Membres absent et excusé : JACQUES Guy

M. Jean-Marc TOCHON a été désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 juin 2020	Membres en exercice :	19
	Membres présents :	18
Date d'affichage : 30 juin 2020	Membres votants :	18

2020/03/016 – Vote des taux d'imposition 2020

Suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, arrêté n°90-2018-12-21-002 et arrêté n°90-2018-12-28-002 de la préfecture du Territoire de Belfort, les taux d'imposition 2020 de la commune déléguée de Moval et de Meroux doivent s'harmoniser.

La proposition de la DDFIP, de proposer une moyenne des deux anciens taux de Meroux et de Moval, d'une part du foncier bâti et d'autre part du foncier non bâti, ne retient pas l'aval du Conseil municipal.

La proposition de Monsieur le Maire d'aligner les taux sur les taux de l'ancienne commune déléguée de Meroux est retenue.

La Taxe d'Habitation sera supprimée, pour les résidences principales, et l'accompagnement financier du transfert aux communes s'effectuera sur la part de la taxe foncière des Départements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	10,82 %
Taxe foncière (non bâti)	41,68 %

**Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture le**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an
susdits

Ont signé au registre des délibérations tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,
Stéphane GUYOD